

AFFAIRE N° 14 - MONTANT de 8.280.000. frs.CFA. que la Commune a sollicité auprès de la
CAISSE des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition du terrain
nécessaire à la création d'une voie de dégagement et à la construction d'un bâtiment
destiné aux services généraux de la ville.

" Messieurs, Messieurs et chers collègues,

Par sa lettre N°1193-CL en date du 5 Juillet 1965, M.le Trésorier Payeur Général a fait connaître à M.le Préfet que la Caisse des Dépôts et Consignations vient d'accorder à la Commune de St-Denis, sous réserves des résultats de l'examen d'un dossier régulier, le prêt de 165.600.F. (8.280.000.fr.CFA.) qu'elle avait sollicité.../.

en vue du financement de l'acquisition d'un terrain pour la création d'une voie de dégagement et la construction d'un bâtiment destiné aux services généraux de la ville.

M.le Trésorier Payeur Général a ajouté que pour régulariser le dossier de cette affaire, il appartient au Maire de St-Denis de lui faire parvenir dans un délai maximum de 5 mois les pièces suivantes :

- 1°) la fiche jointe à sa correspondance, dûment complétée à l'aide des renseignements financiers extraits du budget de 1965 ;
- 2°) la copie d'une délibération du Conseil Municipal sous forme particulière et dûment approuvée, fixant à 1966 le point de départ de l'amortissement du prêt.

Il a, en outre, précisé que l'estroï de ce prêt à la ville de St-Denis ne pourra être considéré comme un engagement de financer ultérieurement les travaux de construction envisagés.

Messieurs et Messieurs, je crois devoir préciser que la fiche financière demandée par M.le Trésorier Payeur Général est déjà prête.

Il vous reste à vous prononcer sur le point de départ de l'amortissement du prêt qui pourrait être fixé à 1966 comme cela nous a été demandé.

Je mets la question aux voix./.

LE CONSEIL Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer à 1966 le point de départ de l'amortissement du prêt de 8.280.000.fr.CFA. que la Commune de St-Denis a sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue du financement de l'acquisition du terrain nécessaire à la construction d'une voie de dégagement et d'un bâtiment pour les services généraux de la ville.

Approuvé,

A Denis le
10 Août 1965
P.le Préfet, absent

Enmission,

Le Secrétaire
Jel:
Signé: J. Chichard